



Résumé du Conseil Municipal du vendredi 02 octobre 2026

La séance a été ouverte à 19H30 sous la présidence de

Xavier LETCHIMY, maire.

Membres présents : Xavier LETCHIMY, Benoit WIEREPANT, Nelly JACQUOT-PREAUX, Murielle CONREUX, Françoise HENAU, Claude POULIN, Serge RICHARD

Membres absents représentés : Isabelle FREREBEAU a donné son pouvoir à Murielle CONREUX
Paul REBILLON a donné son pouvoir à Xavier LETCHIMY

Membres absents excusés : Mr Alain SOHIER et Mme Liliane JOARIS

Pour le décès de Mr Jacques PROVENCE, une minute de silence a été observée.

- 1) Claude POULIN est nommé secrétaire de séance.
- 2) Le procès-verbal du 31 juillet dernier a été approuvé par 9 voix
- 3) La délibération de la reconstitution de la commission de contrôle des listes électorales : comme demandé par les services de la Préfecture, Mr Benoit WIEREPANT est remplacé par Mme Françoise HENAU. Cette délibération a été approuvée par 8 voix.
- 4) La modification de la délibération n° 2026-22-1 a été approuvée par 9 voix.
- 5) La délibération d'institution d'une taxe sur les locaux d'habitation vacants a été rejetée par 8 voix contre et une abstention
- 6) Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation : après exposition par le maire des formalités définies par la DGFIP, l'accord de la mise en œuvre du dispositif sera donné avec un effet en 2028.
- 7) Le devis de 842.52 euros de « Solution Incendie » est rejeté.
- 8) Informations :
 - La réunion du projet construction nouvelle mairie prévue en septembre est reportée ultérieurement du fait de l'intervention de la commission AMIC et la requête déposée au Tribunal Administratif
 - Elections présidentielles les 18 avril et 2 mai 2027
 - N'hésitez pas à consulter le site de la mairie bcs51.fr pour découvrir d'autres informations
- 9) Questions diverses :
 - Lecture d'un courrier de Mr BAKI qui sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.
 - Lecture du mail de Mr SOHIER demandant le devenir du recours de Mr BAKI. Réponse : le mémoire de la préfecture considère « que les conclusions du requérant sont devenues sans objet ».
 - Mr SOHIER demande la sécurisation des balustrades du pont de l'impasse du Lavoir. Réponse : celles-ci ayant été en partie restaurées par des bénévoles et l'autre partie étant à l'étude pour une prise en charge par la commune d'Esternay

Fin de la séance à 19H55

Ce résumé ne constitue pas une information officielle. Seul, le PV de cette réunion diffusé et approuvé lors du prochain conseil municipal deviendra une pièce officielle.

Le Maire,
Xavier LETCHIMY

